

Le 29.11.2011

## COURIR APRES LE SMIC au 1<sup>er</sup> décembre 2011

Selon une décision du Ministre de la Fonction publique, Mr François SAUVADET, les plus bas salaires de la Fonction publique ne se situeront pas en dessous du SMIC après sa revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Ce rattrapage ne répond pas aux attentes des agents. En effet, il ne s'agit pas d'une revalorisation de traitement indiciaire mais d'une indemnité différentielle de 27,88€ pour les plus bas salaires Elle serait versée à 890.000 agents, c'est-à-dire que presque 1 agent sur 5 dans la Fonction publique est rémunéré sous le SMIC dans la Fonction publique!

Les conséquences d'une indemnité différentielle sont les suivantes :

- 1° - la rémunération officielle reste en dessous du SMIC,
- 2° - en cas de maladie, les indemnités journalières seront calculées sur une rémunération inférieure au SMIC,
- 3° - en ne modifiant pas les indices des bas salaires, le Ministre ne modifie pas la grille indiciaire.
- 4° - par rapport à du point d'indice, l'Etat-employeur en versant une indemnité différentielle ne supporte pas de cotisation retraite, ce qui est autant d'économisé.

Face à cette évolution du SMIC et, selon le Ministre, une nouvelle augmentation possible au 1<sup>er</sup> janvier 2012, une réunion de travail devrait avoir lieu avec les organisations syndicales nationales le 14 décembre pour examiner les mesures envisageables.